

## **DECISION N°36/2022**

### **Objet : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un parking à la gare de Sélestat**

Dans le cadre de la modernisation de ses infrastructures, la Ville de Sélestat souhaite construire un nouveau parking à la gare de Sélestat.

Consciente de la complexité et de la technicité de cette opération, la Ville a décidé de faire appel à un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

L'Assistant à Maitrise d'Ouvrage aura les missions suivantes:

- La préparation du choix des entreprises de conception réalisation - consultation marchés de travaux ;
- La préparation, choix et gestion des contrats d'assurance ;
- La gestion des marchés de travaux ;
- La préparation, choix et gestion des contrats de prestations intellectuelles (études de sol, CT, CSPS) ;
- Le suivi du déroulement du chantier ;
- Le suivi de la réception et de la mise en service ;
- Le suivi de la gestion du parfait achèvement.

La Collectivité souhaite confier ce contrat de prestation de service à CITIVIA. CITIVIA étant une Société Publique Locale, le présent contrat n'est pas assujetti aux règles de publicité et de mise en concurrence du code de la Commande Publique.

Les prestations seront à réaliser dans le délai global prévisionnel de 42 Mois, à compter de la notification du contrat.

### **Le Maire de la Ville de Sélestat,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L1531-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2511-1 relatif à la quasi-régie,

**En application de la** délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE :**

de conclure le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un parking à la gare de Sélestat à :

La Société Publique Locale CITIVIA  
24 rue Carl Hack  
68100 MULHOUSE

pour un montant de 79 075,00 € HT, soit un montant de 94 890,00 € TTC.

(CPA/va)

Fait à Sélestat, le 11 août 2022

Le Maire,

  
**Marcel BAUER**